



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CENTRE TARN

- Article L5211-10 du CGCT  
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION  
N°2024-38  
DU JEUDI 29 AOÛT 2024

**Présents :** MM. Jean-Luc CANTALOUBE, Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL, M. Pierre CALVIGNAC.

**Excusés :** Mme Isabelle CALMET, M. Serge BOURREL.

**Objet de la décision :** Appel d'offres ouvert : Fourniture et livraison de colonnes aériennes destinées à la collecte des déchets – Prestation d'assistance

Dans la perspective du lancement prochain de la consultation relative à la fourniture et à la livraison de colonnes aériennes destinées à la collecte des déchets en Centre Tarn, il est proposé de recourir à un accompagnement pour la gestion de la procédure d'appel d'offres ouvert à intervenir.

La Communauté de Communes étant équipée du logiciel de gestion des marchés publics MARCO SAAS et du profil acheteur AWS, il peut être fait appel à l'offre AP2A du Groupe ACH@T SOLUTIONS qui interviendrait dans les conditions suivantes :

- lecture des pièces techniques et financières et échanges : 0,5 jour
- rédaction des pièces administratives : 2,5 jours
- publication et mise en ligne avec AWS : 1,0 jour
- suivi et achèvement procédure : au temps passé

Sur la base d'un prix unitaire journalier de 950 € HT, le coût de l'intervention s'élèverait à 3 800 € HT (4 560 € TTC) auquel il y aurait lieu d'ajouter le temps passé pour le suivi et l'achèvement de la procédure qui serait facturé sur la base d'un prix unitaire de l'heure de 125 € HT (150 € TTC).

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- accepte l'offre AP2A du Groupe ACH@T SOLUTIONS domicilié - Parc Euro médecine II - 560, rue Louis Pasteur 34790 Grabats, dans les conditions susvisées,
- autorise Monsieur le Président à signer le bon de commande à intervenir et tout autre pièce utile.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

**Le Président,**  
Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté  
de Communes  
Centre Tarn